La séance du Sénat reprend à 16 h 45.

## SANCTION ROYALE

L'honorable Antonio Lamer, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de gouverneur général suppléant, prend place au pied du trône. La Chambre des communes, priée de se présenter, arrive avec son président suppléant, à la suite de quoi il plaît à Son Honneur le gouverneur général suppléant de donner la sanction royale au projet de loi suivant:

Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique (*Projet de loi C-2, chapitre 65, 1988*).

La Chambre des communes se retire.

Il plaît au gouverneur général suppléant de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

[Français]

## VŒUX DU NOUVEL AN

L'honorable Azellus Denis: Honorables sénateurs, je voudrais me servir de notre belle langue officielle française pour souhaiter à chacun de vous une bonne et heureuse année. J'ajouterai «et le paradis à la fin de vos jours», même à ceux qui n'y croient pas ainsi qu'à ceux qui ont favorisé le projet de loi C-2.

• (1650)

[Traduction]

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, je voudrais remercier le sénateur Denis pour sa gentillesse. Je l'envie de pouvoir s'exprimer avec autant de facilité dans cette langue si belle, si élégante et si musicale pour laquelle, malheureusement, je ne suis pas doué. J'ai encore du mal à maîtriser l'anglais.

Je voudrais également profiter de l'occasion pour souhaiter à mes collègues des deux côtés de cette Chambre une bonne et heureuse année. Nous avons vécu une année fertile en événements et j'espère que nous connaîtrons, toujours dans l'esprit de collaboration qui nous anime, une autre bonne année. Nous n'avons pas toujours été satisfaits des résultats obtenus, mais nous avons accompli notre devoir et je vous remercie tous de votre collaboration.

Je voudrais également remercier tous les membres du personnel qui se sont montrés si obligeants, si généreux et si serviables au cours de l'année et je tiens à leur présenter mes excuses pour leur avoir donné tant de mal durant le temps des fêtes. Nous avons été plus exigeants que d'habitude. Encore une fois, mes meilleurs voeux à tous et mille fois merci.

(Le Sénat s'ajourne au lundi 6 mars 1989, à 14 heures.)

La trente-quatrième législature a été prorogée par proclamation, le mardi 28 février 1989.